

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 octobre 2024 à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 16/10/2024.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents: DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, LAIGNELET Anne, CHEMIN Marie-Ange, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, BOURGEADE-DELMAS Lucas, BUSCATO Thierry, GRIMAL Alexandre, ASTEGNO Victoria, FLANDRIN-VAISSIERES Cynthia.

Avaient donné pouvoir: CARNEIRO Jean-Marc à BAHUT Cécile, ROSSETTO Claudine à ABOULGHAZI Naziha, GOMEZ-GEIL Clémentine à FEZZANI Soufia.

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 26  
Votants : 29  
Pour : 29  
Contre :  
Abstention :

**OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2024-162 – BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA COMMUNE : DÉCISION MODIFICATIVE N°03**

Compte tenu de l'état d'avancement des opérations budgétaires du budget principal, Monsieur le Maire propose de procéder à des réajustements de crédits.

Il est donc proposé au Conseil Municipal la décision modificative suivante :

DM03				
Fonctionnement				
Chapitre/Article	Libellé	Service gestionnaire	Dépenses	Recettes
011/60612	Energie - Electricité	01 AG	+ 79 326,37 €	
011/60623	Alimentation	21 restauration scolaire	- 5 000,00 €	
011/60631	Fournitures d'entretien	21 restauration scolaire	+ 5 000,00 €	
		20 ST	+ 1 000,00 €	
011/60632	Fournitures de petit équipement	20 ST	+ 2 000,00 €	
011/615221	Entretien, réparations bâtiments publics	20 ST	+ 11 000,00 €	
011/61551	Entretien matériel roulant	20 ST	+ 4 000,00 €	
011/6156	Maintenance	21 restauration scolaire	+ 10 000,00 €	
011/6232	Fêtes et cérémonies		+ 2 000,00 €	
011/6247	Transports collectifs	39 Jean de La Fontaine	+ 2 640,00 €	
		40 Georges Brassens	+ 1 320,00 €	
011/6283	Frais de nettoyage des locaux	20 ST	- 5 000,00 €	
		59 ASSOS	- 1 000,00 €	

012/64111	Rémunération principale titulaires	1 RH	- 23 500,00 €	
012/64118	Autres indemnités titulaires		- 1 000,00 €	
012/6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.		- 1 200,00 €	
012/6453	Cotisations aux caisses de retraites		- 2 700,00 €	
65/6518	Autres	1 AG	+ 1 000,00 €	
65/6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	1 AG	+ 8 400,00 €	
68/6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	1 AG	- 3 960,00 €	
042/6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	1 AG	- 41 505,93 €	
42	Opérat° ordre transfert entre sections	1 AG		+ 42 820,44 €
Équilibre de la section			<b>+ 42 820,44 €</b>	<b>+ 42 820,44 €</b>

DM03				
Investissement				
Opération ou chapitre/article	Libellé	Service gestionnaire	Dépenses	Recettes
280	Informatique	1 AG	- 1 000,00 €	
332	Ecole maternelle du Canal		- 2 000,00 €	
333	Gymnase Ségusino		- 4 670,64 €	
363	Stade	20 ST	+ 600,00 €	
432	Ecole élémentaire Jean de la Fontaine	20 ST	- 20 000,00 €	
438	Maison de la culture	24 Bibliothèque	- 20 589,16 €	
443	Cimetière	20 ST	- 2 835,78 €	
444	Ecole élémentaire Georges Brassens	20 ST	- 8 423,60 €	
21 hors OP	Achats divers et travaux		- 1 855,36 €	
16/1641	Emprunts en euros	1 AG	+ 3 390,00 €	
026/261	Titre et participation	1 AG	+ 2 536,00 €	
040/13913	Sub. transf cpte résult. Départements	1 AG	+ 42 820,44 €	
041/2313	Constructions	1 AG	+ 42 597,78 €	
10/10226	Taxe d'aménagement	1 AG		+ 29 477,83 €
040/28184	Mobilier	1 AG		- 41 505,93 €
041/2031	Frais d'études	1 AG		+ 42 009,78 €
041/2033	Frais d'insertion	1 AG		+ 588,00 €
Équilibre de la section			<b>+ 30 569,68 €</b>	<b>+ 30 569,68 €</b>

Les mouvements budgétaires effectués tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement résultent de lignes budgétaires bénéficiant de crédits non utilisés qui ont été réaffectés à des postes de dépenses qui le nécessitent.

Les mouvements budgétaires visibles aux chapitres 042, 040 et 041 correspondent à des écritures d'ordre, d'abord des écritures d'ordre entre section (040 et 042) puis des écritures d'ordre à l'intérieur de la section (041).

Ces jeux d'écritures sont la conséquence d'une part d'une surestimation des amortissements (042/6811 et 040/28184) et d'une sous-évaluation des reprises de subventions (42 et 040/13913). Et d'autre part d'un travail, en lien avec les services de gestion comptable, sur l'état de l'actif et du patrimoine de la ville de Saint-Jory ( 041/2313, 041/2031 et 041/2033).

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** la décision modificative n°03 du budget primitif 2024 de la commune de Saint-Jory.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 29 OCT. 2024

  


Le Maire, Victor DENOUVION



Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-DELMAS